

Réunion publique de concertation de Villeneuve-de-Marsan- 19 juin 2023

Organisateur : Région Nouvelle-Aquitaine

Nombre de participants : 30

Le format de cette réunion de concertation a été modifié : il a été préféré un temps d'échange collectif avec la Région plutôt que des ateliers en sous-groupes comme lors des autres réunions publiques de concertation. Ces échanges sont retranscrits ci-après.

Maîtrise de l'urbanisation ; préservation des terres agricoles, des sites naturels, des forêts et de la qualité des sols

Question : Ici, il est question de projets d'importance : autoroute A 65, projet de LGV avec une gare à Mont-de-Marsan, une gare à Dax. Il faut que ce soient des outils d'accueil de la population, ce sont des outils qui sont là pour développer le territoire, donc quand on parle d'équilibre, la question est : est-ce qu'on parle d'équilibre, ou de rééquilibrage ? En déclinant les objectifs de réduction de la consommation d'espace, il ne faut pas continuer à creuser les écarts.

Réponse : La Région assume le rééquilibrage, c'est même la ligne directrice du SRADDET.

Sur l'objectif de réduction de consommation d'espaces, si la Région ne le décline pas sur le territoire dans son SRADDET, c'est le Préfet de Région qui le fera, c'est prévu par la loi.

La Région considère qu'il vaut mieux avoir un SRADDET qui permet de porter un projet cohérent, et il se base sur le rééquilibrage.

Le modèle du passé ne peut pas être le modèle du présent, tout le monde va devoir fournir des efforts. C'est la séquence ERC qu'il faut mettre en avant :

EVITER : Lors de la mise en place d'un projet d'aménagement, qu'il soit économique, d'équipement ou résidentiel, il faut se demander si le foncier qu'on a prévu pour ce projet, on ne peut pas éviter de le consommer. Est-ce que le projet n'a pas sa place sur un espace considéré comme déjà consommé ?

REDUIRE : Si on ne peut faire autrement que d'aller sur des espaces non artificialisés, est-ce qu'il est nécessaire de clôturer tout l'espace et le transformer en espace non agricole, naturel ou forestier (notamment pour les projets économiques) ? Est-ce que qu'on ne peut pas réduire l'emprise du projet au sol ? Est-ce que qu'il n'est pas possible de monter en hauteur ?

On va devoir changer nos pratiques du passé : en essayant de réduire, en travaillant différemment le projet. Exemple de La Rochelle avec usine verticale.

COMPENSER : Quand on consomme du foncier, on compense. Le sujet de la renaturation ne va pas être simple.

Question : Ici, la population augmente, nos territoires ruraux vont être pénalisés.

Est-ce que l'objectif est d'être un pays qui produit plus qu'il achète ? Il faut rétablir la balance agricole et donc garder des terres agricoles. Il y a des terres non drainées, non irriguées qui sont devenues des friches, si on nous dit qu'il faut tirer les enseignements du passé, j'aimerais qu'on le fasse tous. On parle du quantitatif, jamais du qualitatif. Où sont les territoires agricoles de demain qu'on veut améliorer ? Quelle politique en matière de remembrement, quelle politique en matière d'irrigation ? Il faut le mettre dans le SRADDET.

On veut réduire l'extension des villes pour favoriser la revitalisation. Il y a des maisons de mauvaise qualité au bord des routes nationales, sans garage et sans jardin derrière, pour les remettre au goût du jour c'est compliqué.

Il faut améliorer la politique nationale pour parfois détruire, aérer. La Région, les communes font ce qu'elles peuvent mais on mettra des années et des années. Ce n'est pas le fait d'empêcher

l'arrivée d'une entreprise logistique aux portes de la commune qui va faciliter les choses. C'est le chef d'entreprise qui crée la zone logistique, quand on veut les forcer à se mettre à certains endroits, ça ne fonctionne plus.

Réponse : La loi Notre laissait les Régions décider de ce qu'elles mettaient dans le volet prescriptif et le volet moins prescriptif de leur SRADDET. La Région avait mis la réduction de la consommation foncière dans le volet le moins prescriptif. Mais la loi Climat et Résilience vient accélérer cela et donne des objectifs chiffrés. Dire que ce qu'on présente n'est que des chiffres et pas du qualitatif est exagéré, on essaie d'être dans le qualitatif dans la trajectoire et dans les explications, les justifications.

On attend du législateur une loi sensée. Il faut fixer des objectifs sinon on continue au fil de l'eau. Bien sûr qu'il y a le sujet de la déprise agricole et des jeunes agriculteurs qui ont du mal à s'installer, la Région finance et s'engage sur l'installation, bien sûr qu'il y a un sujet sur la qualité des terres agricoles. Mais il y a aussi l'inverse, quand on étudie la typologie des villes et de l'extension de l'urbanisation, on a aussi urbanisé de très bonnes terres agricoles, des terres riches. Le travail sur la qualité des sols et le lien entre urbanisation et qualité des sols n'a pas été fait, dans un sens ou dans l'autre.

Il faut qu'on effectue ensemble l'exercice de territorialisation.

Question : Si on ne peut pas accueillir et inverser la tendance démographique, on ne peut pas refaire revenir les services, mais ils vont tomber de fait : les écoles tiennent s'il y a des jeunes couples qui viennent s'installer.

Est-ce qu'il y a besoin de produire autant de logements sur Bordeaux ?

Réponse : Chaque SCoT donne ses objectifs démographiques. Quand on joue notre rôle de personne publique associée, on le dit : il faut que les objectifs correspondent à la réalité, mais la prospective est bien dans les mains des territoires. Le SRADDET actuel part sur un diagnostic avec une volonté de rééquilibrage : les usines à la campagne, la mobilité, la reconquête des centres bourgs et un rééquilibrage d'une démographie principalement déséquilibrée sur l'est de la Nouvelle-Aquitaine : hyper attractivité à l'est et en perte à l'ouest.

On veut laisser le plus possible la main aux territoires ensuite pour déterminer comment ils organisent au sein de leur territoire leur pôle d'équilibre (ce que font déjà les SCoT et les PLUi), c'est à dire l'intelligence locale qui définit ses pôles d'attractivités, les pôles centraux, de revitalisation, la Région n'a aucune volonté de descendre au niveau communal, ce n'est pas l'objectif du SRADDET, ce n'est pas notre sujet.

Notre sujet c'est d'essayer dans ce contexte législatif imposé à tous de proposer les meilleurs moyens de trouver des trajectoires et de rééquilibrage du territoire. En tout cas c'est notre ligne directrice.

Les inquiétudes et les questions sont légitimes. La conférence des SCoT s'est fait écho de celles-ci. Sur la question des efforts passés, c'est compliqué : chaque maire estime qu'il a été vertueux.

Question : Dans le dossier de concertation vous faites beaucoup allusion aux énergies renouvelables. Qu'en est-il sur le photovoltaïque au sol et sur l'agrivoltaïsme ?

Réponse : Dans l'observatoire foncier régional actuel (NAFU), le photovoltaïque au sol est considéré comme de la consommation d'espaces puisque quand il y a du photovoltaïque sur une terre, ce n'est plus de l'agriculture, du naturel ou du forestier.. Il manque aujourd'hui un décret sur la nomenclature du photovoltaïque au sol dans lequel l'agrivoltaïsme aura une place privilégiée (comptabilisé ou pas dans la consommation d'espaces ?), et dans le même temps on doit accélérer la production d'énergies renouvelables.

Dans le SRADDET il y a un volet énergies renouvelables car les SRADDET ont inclus les Schémas régionaux climat air énergie (SRCAE). Attention en 2025, il y aura la nouvelle programmation

nationale avec les nouveaux objectifs de production d'ENR, on espère avoir été suffisamment ambitieux dans notre SRADDET pour ne pas avoir à le modifier suite à cette programmation.

Cela fait partie des sujets : cesser de demander aux territoires, quels qu'ils soient, de réécrire en permanence des documents de planification.

Mix énergétique, rééquilibrage territorial et production d'énergies renouvelable en fonction des circonstances qui sont propres à chaque territoire : on ne peut pas faire de la géothermie partout, on ne peut pas faire de l'éolien partout...

Territorialiser les énergies renouvelables : il faut que chaque territoire puisse développer ses propres projets : équilibre et capacité des territoires.

Les efforts à mener en matière de réduction de la consommation foncière ne doivent normalement pas impacter la capacité des territoire à accueillir de l'activité économique, c'est sur le résidentiel qu'il faut fournir des efforts : sur le mitage, les lotissements, ...

La partie développement économique et industriel doit pouvoir trouver sa place.

Travailler sur les friches, le bâti existant coûte plus cher, les communes doivent être accompagnées.

Question : Que peut-on faire contre la prolifération des location type AirBnB ?

Réponse : La Région n'a pas la main, mais il y a des initiatives locales, car cela représente en effet une perte de capacité d'habitation et d'accueil d'habitants. Cela devient préoccupant dans certains secteurs car ce n'est pas équilibré. Il faut de la régulation et les maires peuvent s'en charger là ou c'est devenu un problème.

Question : Vous dites : préserver NOS forêts », mais de quoi parlez-vous ? Cette forêt, c'est la forêt communale, la forêt gérée par l'ONF ou c'est MA forêt ? Parce que quand j'ai besoin d'un tracteur, c'est bien moi qui le paie. Je gère ma forêt à ma manière. C'est un peu bizarre que ce soit vous qui gérez ma forêt, c'est moi qui paie les taxes.

Réponse : On parle de toutes les forêts.

Dans ce que l'on vous a montré, on met à votre disposition l'outil d'Occupation du sol (OCS), qui nous sert à calculer la consommation d'espace.

Information : Une nouvelle donnée OCS sur les sites logistiques est en cours de production, pour avoir un état des lieux de la localisation de ces espaces.

Prévention et gestion des déchets

Question : Sur les déchets ménagers : alerte sur le fait qu'à moyen terme sur notre territoire et le Sud Aquitaine, et principalement dans les Landes, nous allons très rapidement avoir un déficit des capacités de traitement des déchets ménagers. Sur les objectifs chiffrés, comme nous sommes sur un territoire avec une population en augmentation, c'est difficile en même temps de diminuer les déchets.

Réponse : Ce n'est pas dans le périmètre de la modification, mais on entend les contributions hors périmètre. Nous savons qu'il y a des réponses attendues sur ce sujet.

Question : Est-ce que vous allez revenir vers les territoires ?

Réponse : Il est prévu de revenir vers les territoires lorsque nous auront les précisions de la Loi et du Gouvernement.